



MAIRIE DE SAINT MOLF

1 rue des Epis - 44350 SAINT MOLF - tél. : 02.40.62.50.77 – accueil@saintmolf.fr

RESERVATION version Janvier 2018 Salle de la Roche Blanche (Rue de la Roche Blanche)

Baisse du bruit à 22 h
par respect pour le voisinage – fermeture des portes
côté cour
Arrêt de la musique à 1 h
(coupure automatique de l'alimentation électrique)

NOM & PRENOM

Adresse complète

N° téléphone (obligatoire) : Adresse E-mail :

ATTESTATION D'ASSURANCE :

Joindre attestation d'assurance AU NOM DU LOCATAIRE garantissant la responsabilité civile en tant qu'occupant temporaire de la salle (indispensable).

MANIFESTATION :

La manifestation est **privée** ou **publique** (doit être déclarée en mairie- contacter le service manifestations- vente au déballage)

avec ouverture d'un bar (autorisation débit boissons à demander en mairie)

DATE & HORAIRES : NOMBRE DE PERSONNES :

MATERIEL NECESSAIRE :

Tables : nombre : **Chaises** : nombre :

Podium (tarif en supplément) **préciser la taille** : 3m x 3m 3m x 4.5m 6m x 4.5m

Sono (tarif en supplément) **Autre matériel** : joindre une liste

UTILISATION DE LA CUISINE (four, gaz, armoires chauffantes, réfrigérateur) **OUI** **NON**
Si oui, la présence du traiteur est obligatoire lors de l'état des lieux d'entrée.

UTILISATION DU REFRIGERATEUR HORS CUISINE **OUI** **NON**

Sauf exception **les clés seront remises au locataire par l'agent en charge de l'état des lieux**, qui en fixe les dates et heures en contactant les locataires quelques jours avant la date réservée.

Trois chèques de **cautions** doivent être remis lors de la réservation

Un **forfait éclairage / chauffage** est facturé en supplément en période d'hiver (01/11 au 15/04)

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement relatif à la location de la salle, qu'il a lu et approuvé, et des conditions financières de cette location. Le tarif appliqué sera celui en vigueur le jour d'occupation effective de la salle, et non à la date de la réservation.

Cautions	Ets Bancaire	N° du Chèque
<input type="checkbox"/> Chèques à restituer		
<input type="checkbox"/> Chèques à détruire		
Dégradation 300 €		
Nuisances sonores 100 €		
Propreté 100 €		

Fait à, le

Signature du demandeur

RÉSERVÉ A LA MAIRIE

Accord Tarif indicatif au jour de la réservation :

Accord transmis	Date	Mail	Courrier	Direct

+ forfait éclairage / chauffage en période d'hiver (01/11 au 15/04) :

Refus

A St Molf, le
Le Maire, Hubert DELORME

Action	Date	Par qui ?
SEGILOG		
OUTLOOK		
COPIE Services Techniques		
COPIE Manifestation si publique		